



SYNDICAT
DES VIGNERONS
DES CÔTES DU RHÔNE



2020

RAPPORT D'ACTIVITÉ

Syndicat général des vignerons
des Côtes du Rhône
6, rue des 3 Faucons CS60093
84 918 Avignon cedex 9
www.syndicat-cotesdurhone.com

"Je vous remercie de votre confiance durant toutes ces années" avait déclaré Philippe Pellaton lors de son dernier conseil d'administration, le 13 octobre 2020 à Laudun.



Document réalisé par les Services du Syndicat général avec l'appui de la Fédération des AOC du Sud-Est (Fraoc)

L'organisme viticole de référence des Côtes du Rhône

Le Syndicat général est l'Organisme de défense et de gestion des vins d'AOC Côtes du Rhône et Côtes du Rhône Villages. Son aire d'intervention s'étend sur six départements et trois Régions.

Le Syndicat général des vignerons des Côtes du Rhône est un organisme professionnel de droit privé à but non lucratif, régi par la loi Waldeck-Rousseau du 21 mars 1884. Il a été créé le 4 avril 1929 par le Baron Le Roy dans

le but de défendre les intérêts régionaux et locaux de la viticulture des Côtes du Rhône. L'Appellation d'origine contrôlée (AOC) Côtes du Rhône a été promulguée le 19 novembre 1937 par l'Inao (aujourd'hui Institut national de l'origine et de la qualité).

Le 15 juin 2007, le Syndicat général a été reconnu par l'Inao Organisme de défense et de gestion (ODG) des Appellations Côtes du Rhône et Côtes du Rhône Villages et le 23 juillet 2014, ODG pour les Indications géographiques (IG) Eau-de-vie de

vin et Eau-de-vie de marc des Côtes du Rhône.

Outre les déclarants des AOC Côtes du Rhône/Côtes du Rhône Villages et des deux IG d'Eau-de-vie, il compte aussi parmi ses adhérents la totalité des ODG de Crus des Côtes du Rhône.

LES AOC DES CÔTES DU RHÔNE

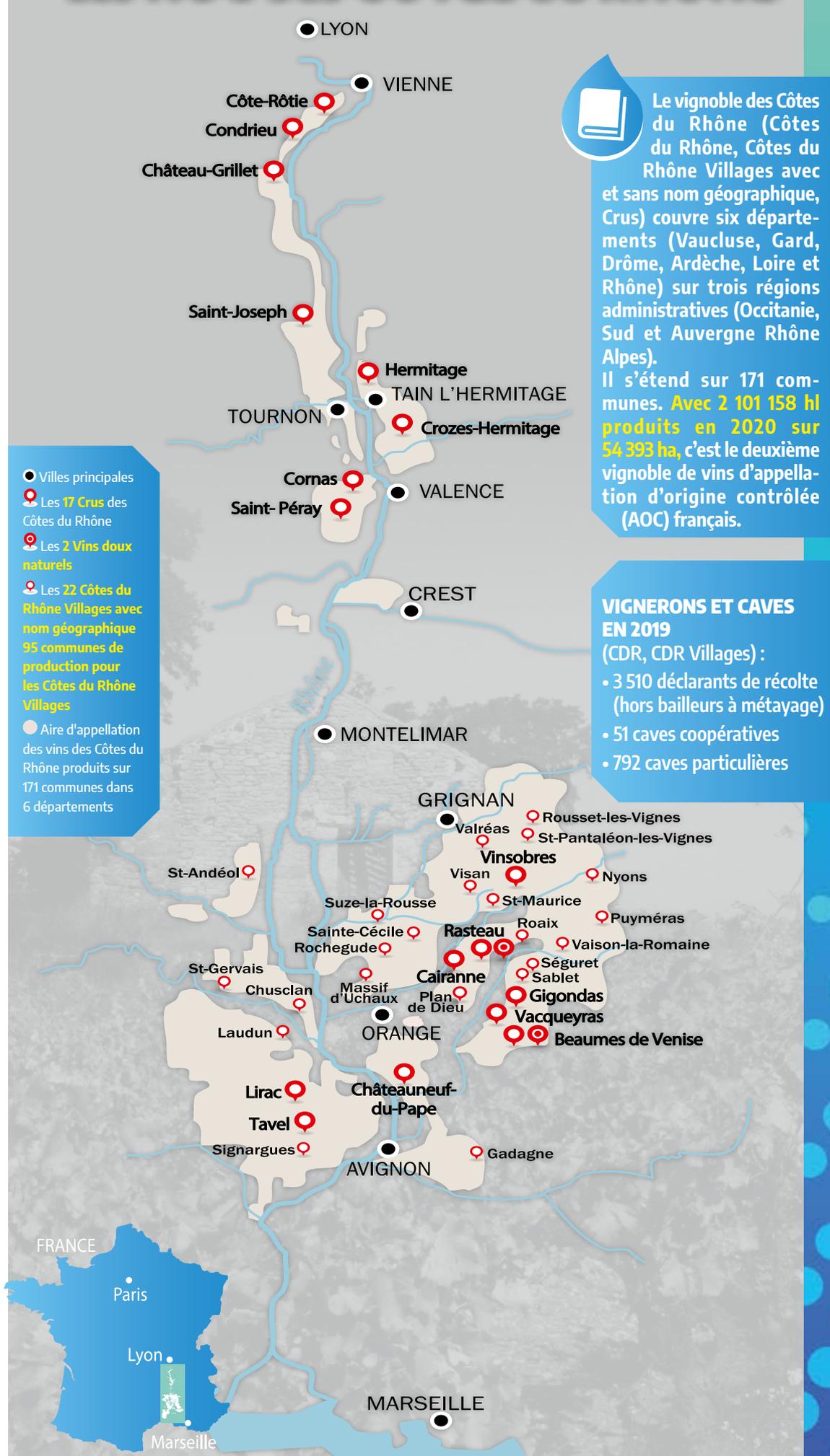
Les missions de défense et de gestion

En tant qu'ODG, le Syndicat général mène, conformément à l'article L.642.22 du Code rural, les missions suivantes :

- Contribuer à la mission d'intérêt général de préservation et de mise en valeur des terroirs, des traditions locales et des savoir-faire, ainsi que des produits qui en sont issus ;
- Élaborer les projets de Cahiers des charges de production et contribuer à leur application par les opérateurs ;
- Choisir un organisme de contrôle et participer à la mise en œuvre des plans de contrôle et d'inspection ;
- Tenir à jour la liste des opérateurs et la transmettre périodiquement à l'organisme de contrôle et à l'Inao ;
- Participer aux actions de défense et de protection du nom, du produit et du terroir, à la valorisation du produit ainsi qu'à la connaissance statistique du secteur ;
- Mettre en œuvre les décisions du Comité national de l'Inao le concernant ;
- Être consulté par l'Inao et les ministres concernés sur toute question de sa compétence. Par ailleurs, conformément à l'article L.642.22 alinéa 3 du Code rural, il exerce également d'autres missions telles que :
 - Mener toute action de défense des intérêts de ses membres,
 - Mettre en place tout service, formation ou activité de nature à faciliter l'activité professionnelle des vignerons.

Trois organes de décision

- **L'assemblée générale** se réunit deux fois par an et compte 304 délégués.
- **Le conseil d'administration** se réunit une fois par trimestre et compte 105 titulaires et 72 suppléants.
- **Les délégués à l'assemblée générale** et les administrateurs sont élus tous les trois ans par l'ensemble des déclarants de

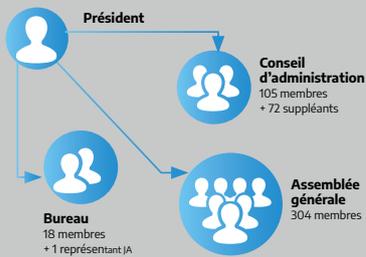


Le vignoble des Côtes du Rhône (Côtes du Rhône, Côtes du Rhône Villages avec et sans nom géographique, Crus) couvre six départements (Vaucluse, Gard, Drôme, Ardèche, Loire et Rhône) sur trois régions administratives (Occitanie, Sud et Auvergne Rhône Alpes). Il s'étend sur 171 communes. Avec 2 101 158 hl produits en 2020 sur 54 393 ha, c'est le deuxième vignoble de vins d'appellation d'origine contrôlée (AOC) français.

- Villes principales
- Les 17 Crus des Côtes du Rhône
- Les 2 Vins doux naturels
- Les 22 Côtes du Rhône Villages avec nom géographique
- 95 communes de production pour les Côtes du Rhône Villages
- Aire d'appellation des vins des Côtes du Rhône produits sur 171 communes dans 6 départements

VIGNERONS ET CAVES EN 2019
(CDR, CDR Villages) :

- 3 510 déclarants de récolte (hors bailleurs à métayage)
- 51 caves coopératives
- 792 caves particulières



récolte Côtes du Rhône et Côtes du Rhône Villages. Des représentants des Crus siègent également dans ces instances.

Le Bureau se réunit une fois par mois et compte 18 membres + 1 représentant de la Commission des Jeunes vignerons. Les responsables des Services du Syndicat participent à ces réunions.

Par ailleurs, le Syndicat général compte une Section "Eaux-de-vie" et onze Commissions de travail : Caves coopératives, Caves particulières, Côtes du Rhône Villages, Crus, Jeunes vignerons, Technique, Cahier des charges et Plan de contrôle, Économie, Défense et valorisation des terroirs, Environnement, Juridique et défense.

Adhérents et ressources financières

Le Syndicat général compte des membres de droit et des membres associés.

Membres de droit

- Personnes physiques ou morales établissant une déclaration de récolte (telle qu'elle est prévue par l'article 407 du Code général des impôts) pour les AOC Côtes du Rhône et Côtes du Rhône Villages.

- Personnes physiques ou morales intervenant dans la production, la transformation et/ou l'élaboration des deux IG de spiritueux "Eau-de-vie de marc des Côtes du Rhône" et "Eau-de-vie de vin des Côtes du Rhône".

Membres associés

Syndicats reconnus ODG des Crus des Côtes du Rhône.

Montant des cotisations pour l'exercice 2020

Cotisation ODG : 0,63 €/hl

Cotisation membre associé : 0,39 €/hl (+0,05 €/hl si gestion des identifications/habilitations, + 0,15 €/hl si contrôle interne).

Cotisation syndicale volontaire : 0,03 €/hl

IG "Eau-de-vie des Côtes du Rhône"

80 euros (part fixe forfaitaire par opérateur) et 10 €/hl d'alcool pur (part variable appelée sur la base de la Drev).

Abonnement au Vigneron : 50 € TTC/an.

Une organisation performante

Le Syndicat général emploie 26 personnes (équivalent plein-temps) réparties sur trois sites : Avignon, Orange et Tain l'Hermitage. Par ailleurs, il a accueilli sur l'année 2020 7 stagiaires issus de l'enseignement supérieur.

Les Services sont dirigés par Laurent Jeanneteau, leur organisation est certifiée Iso 9001/2015. Voici les principales

missions des différents Services.

► Service juridique

Conseil juridique aux vignerons, protection du nom, droit commercial, droit viti-vinicole, protection des terroirs, droit rural et environnement.

► Service technique

Accompagnement technique (contrôle interne) au vignoble : audits d'exploitation, explications sur les Cahiers des charges...

Conseil et appui technique aux vignerons, réalisation d'expérimentations, support à la réflexion technique générale concernant les AOC Côtes du Rhône (matériel végétal, changement climatique...).

Mise en œuvre du Plan environnemental et de la Charte paysagère des Côtes du Rhône.

► Service Aides au vignoble

Gestion des Plans collectifs de restructuration. Accompagnement des vignerons dans le montage des dossiers (restructuration individuelle et collective, demande d'autorisations de plantation...), conseils réglementaires et diffusion d'informations.

► Service Information & Communication

Édition du magazine mensuel *Le Vigneron des Côtes du Rhône et du Sud-Est*; administration du site Internet du Syndicat général; édition de newsletters

et de tout document de communication ; relations presse et publiques. Animation de deux pages Facebook, d'un compte LinkedIn et d'un compte Twitter.

► Service Crus des Côtes du Rhône

Actions de soutien, d'animation et de coordination

des Crus des Côtes du Rhône, secrétariat pour les Crus septentrionaux, gestion de l'Antenne du Syndicat général à la Maison des vins de Tain l'Hermitage.

► Service administratif et financier

• **Activité comptable et financière** : gestion financière du Syndicat (suivi des appels de cotisations, établissement du budget, bilans, actions financières...).

• **Activité ressources humaines** : gestion du personnel du Syndicat.

• **Activité administrative** : gestion administrative des actions du Syndicat et respect des impératifs statutaires.

• **Activité Gestion des données et informatique** : gestion de l'identification/habilitation et mise à jour de la liste des opérateurs, saisie et contrôle des obligations déclaratives, édition de statistiques.

• **Activité Prestation paie et RH** : réalisation des bulletins de paie et conseil en ressources humaines en prestation de service pour les caves coopératives, caves particulières et syndicats viticoles. ●

IDENTIFICATIONS & HABILITATIONS

En 2020, **4 568 opérateurs** (toutes activités) étaient habilités en AOC Côtes du Rhône et **2 433** en Côtes du Rhône Villages. Au niveau des mouvements, suite à une modification majeure de leur exploitation ou à une nouvelle habilitation, **251** opérateurs ont été habilités en AOC CDR et **160** en AOC CDR Villages. Dans le même temps, **160** opérateurs ont été retirés de l'AOC CDR et **66** de l'AOC CDR Villages suite à des cessations d'exploitation ou transmissions.

Par ailleurs, le nombre d'opérateurs habilités pour les Indications géographiques d'eau-de-vie est à ce jour de **43** pour l'IG Eau-de-vie de marc des Côtes du Rhône et de **12** pour l'IG Eau-de-vie de vin des Côtes du Rhône.



Les membres du Bureau réunis au Château La Couraçonne pour un point vendanges, le 24 août 2020.

VOS CONTACTS AU SYNDICAT GÉNÉRAL

DIRECTION (Maison des vins 6 rue des Trois Faucons - CS 60 093 - 84918 Avignon Cedex 9)

Président
Denis Guthmuller



Directeur
Laurent Jeanneteau
04 90 27 24 69



Assistante de direction
Marion Michel
04 90 27 24 23



JURIDIQUE

INFORMATION & COMMUNICATION



Protection du Nom, droit commercial & viti-vinicole
Francine Tallaron
04 90 27 24 62



Protection des terroirs, droit rural et environnement
Sigolène Picot
04 90 27 45 96



Responsable de service
Cécile Poulain
04 90 27 24 35



Gestionnaire administrative & commerciale
Catherine Giraud
04 90 27 24 59



Secrétaire de rédaction
Solange Careglio
04 90 27 45 97

ADMINISTRATIF & FINANCIER



Responsable de service
Igor Puybareau
04 90 27 24 45



Qualité & Ressources humaines
Lorine Martin
04 90 27 45 95



Prestation paie et RH
Carole Fabre
04 90 27 24 68



Assistante comptable
Geneviève Ghilini
04 90 27 24 65



Assistante administrative & Chargée d'accueil
Cathy Guippi
04 90 27 24 24

GESTION DES DONNÉES

AIDES AU VIGNOBLE



Gestion des données & Informatique
Serge Verdu
04 90 27 24 27



Gestion des données
Marie Lopez
04 90 27 24 32



Assistante administrative
Bernadette Bermond Gonnet
04 90 27 24 77



Plans collectifs & Restructuration
Émilie Nozières
04 90 27 24 31



Assistante administrative
Corinne Tisserand
04 90 27 24 30

TECHNIQUE



Responsable de service
Biljana Arsic
04 90 11 46 19



Assistante administrative
Blandine Compagnon
04 90 11 46 13



Auditrice vignoble
Céline Coulange
04 90 11 46 56



Auditrice vignoble
Lysiane Maggi
04 90 11 46 56



Auditrice vignoble
Laurianne Pinault
04 90 11 46 56

TECHNIQUE

CRUS DES CÔTES DU RHÔNE



Expérimentation
Viviane Bécart
04 90 11 46 17



Potentiel de production
Romain Lacroix
04 90 11 46 18



Chargée d'activité environnement
Lucile Chedorge
04 90 11 46 18



Responsable de service
Paul Marson
04 75 07 88 84



Chargée de mission administrative
Margaux Girard-Faure
04 75 07 88 83

Rhône

Rhône

Bonne résistance dans un contexte de crise

L'année 2020 est d'abord celle d'une crise sanitaire sans précédent, qui a entraîné deux confinements de la population française, et affecté l'activité économique du pays dans son ensemble. Ce contexte a nécessairement marqué l'économie de la filière vitivinicole.

UNE ANNÉE DE CHANGEMENTS

2020 a aussi été une année d'élections. Le Syndicat a renouvelé ses délégués, ses administrateurs et a vu l'élection de son nouveau président Denis Guthmuller, succédant à Philippe Pellaton le 15 décembre 2020. Ce dernier, après 12 ans à la présidence du Syndicat, a lui-même pris la suite de Michel Chapoutier à la présidence d'Inter Rhône le 5 novembre 2020.

Du changement côté Cnaoc également, avec l'arrivée de Jérôme Bauer, président de l'ODG des vins d'Alsace à la présidence de la Cnaoc en novembre 2020. Il remplace Bernard Farges, président du Conseil interprofessionnel du vin de Bordeaux.

De son côté, la Fédération régionale des AOC du Sud-Est a également changé de président : Éric Pastorino, président des Côtes de Provence est devenu président de la Fraoc en juillet 2020. Il remplace ainsi Philippe Pellaton, à cette fonction depuis 6 ans.

Composition du Bureau du Syndicat des Côtes du Rhône

Président : Denis Guthmuller • **Secrétaire général et vice-président :** Philippe Faure (Saint Just d'Ardèche) • **Vice-présidents :** Pierre Combat (CDR Septentrionales), Damien Gilles (Gard), Serge Roux (Drôme), Claude Chabran (Vaucluse) • **Trésorier :** Grégory Brunel (Chusclan) • **Membres :** Denis Alary (Cairanne), Alain Aubert (Travaillan), Benoît Blain (Sainte Cécile les Vignes), Bernard Borie (St Pantaléon les Vignes), Christophe Charransol (Richerenches), Rodolphe de Pins (Montfaucon), Vincent Dessalles (Piégon), Joël Durand (Châteaubourg), Guillaume Long (Saint Roman de Malegarde), Karine Ogier (Saze), Françoise Roumieux (Châteauneuf du Pape).

Invité Jeune vigneron : Julien Courdesse (Roquemaure).

Dès le début 2020, la situation était déjà compliquée en raison des taxes Trump et du Brexit. À cela se sont ajoutées la crise sanitaire de la Covid-19 et la fermeture du secteur Cafés Hôtels-Restaurants, du tourisme, des stations de ski... Pourtant, le bilan de campagne 2019/2020 est meilleur que prévu, avec au final des sorties de chais en baisse de - 7,4 %. De plus, les résultats ont été très bons à l'export et la grande distribution a plutôt performé pendant le confinement. Néanmoins, cette situation globale encourageante cache d'importantes disparités au sein des opérateurs, avec des entreprises fortement touchées par le contexte.

Une récolte 2020 limitée et qualitative

Les pertes de récolte potentielles observées très tôt sur

la rive droite se sont confirmées. Et sur la rive gauche, les dégâts du gel 2020 ont été identifiés beaucoup plus tard. Au final, mis à part quelques secteurs épargnés, la récolte est en baisse.

L'enquête menée chaque année par le Syndicat confirme une récolte 2020 en baisse de -1,60 % pour les Côtes du Rhône par rapport à 2019, pour un total Côtes du Rhône et Côtes du Rhône Villages de 1 601 865 hl (-4,032 % au total) soit 67 316 hl de moins que l'année précédente.

En Côtes du Rhône, les trois couleurs sont à la baisse. Les rouges comptent en mouvement 2021 plus de 180 000 hl sous Haute valeur environnementale et 140 000 hl en Bio. Ces volumes se sont soustraits au marché des rouges conventionnels, et ont permis de détendre la pression sur ce segment. De plus, le millésime 2020 est qualitatif.



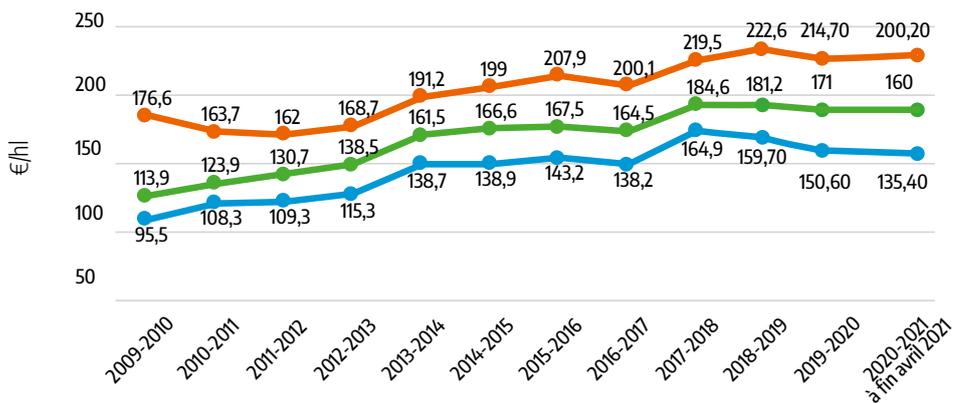
La Grande distribution a plutôt performé pendant le confinement.

Des vins qui plaisent aux consommateurs

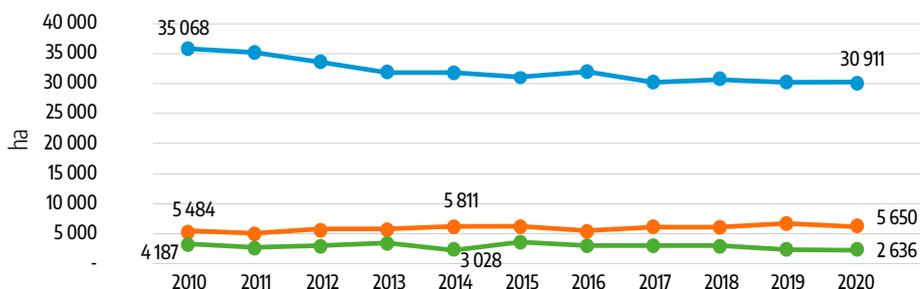
Le vignoble des Côtes du Rhône est passé leader AOP en grande distribution et performe à l'export. L'appellation plaît donc aux consommateurs. Ces vins sont adaptés à la demande et leur rapport qualité/prix est potentiellement cohérent. Les efforts consentis en restructuration du vignoble et en amélioration d'outils et de techniques de vinification portent donc leurs fruits.

Les vins de Côtes du Rhône rouge conventionnel sont à 143 €/hl en moyenne. L'analyse des transactions vrac depuis le 1^{er} août 2019 à fin octobre 2020 révèle que la tranche de prix inférieure à 120 €/hl représente 7 % des volumes enregistrés pour les Côtes du Rhône conventionnels. Et les volumes commercialisés au-delà de 170 €/hl sont équivalents.

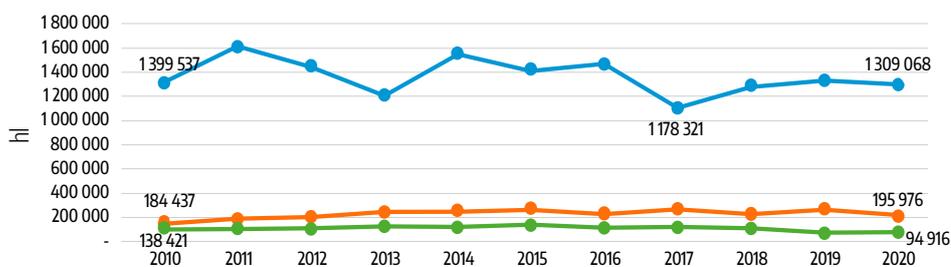
ÉVOLUTION DES PRIX MOYENS DES VINS ROUGES EN VRAC (EN €/HL)



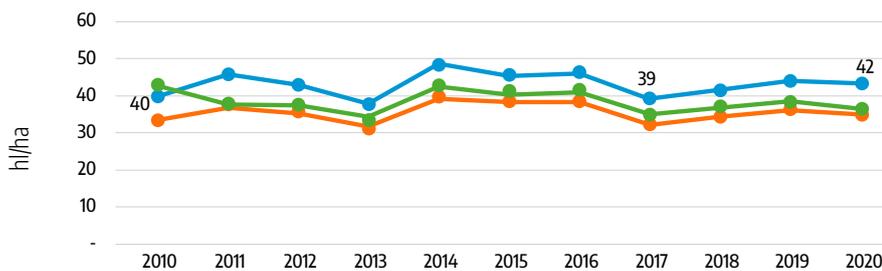
SURFACES REVENDIQUÉES DE 2010 À 2020 (EN HA)



VOLUMES REVENDIQUÉS DE 2010 À 2020 (EN HL)



RENDEMENTS NETS RÉALISÉS DE 2010 À 2020 (EN HL/HA)



— CDR Rég — CDR Villages sans nom — CDR Villages avec nom géographique

Source : Contrats interprofessionnels



Délimitation et hiérarchisation Une appellation toujours en mouvement malgré la crise sanitaire

© C Gihlé

Procédure simplifiée de classement Côtes du Rhône et Côtes du Rhône Villages

Les travaux des experts se sont poursuivis sur 2020. Leur rapport sur les 15 communes de la première tranche (Domazan, Comps, Châteauneuf de Gadagne, Estézargues, Fournès, Mondragon, Piolenc, Pont Saint Esprit, Pujaut, Saint Étienne des Sorts, Saint Marcel de Careiret, Saint Saturnin les Avignon, Sauveterre, Taulignan, Vedène) doit être présenté au Comité national de novembre 2021.

Le rapport des experts des 3 communes de la 2^e tranche (Laudun, St Victor la Coste, Tresques plus certainement la commune de Villedieu) devrait être présenté au Comité national de novembre 2021. Les travaux des experts sur les 15

communes de la 3^e tranche (Bourg Saint Andéol, Saint Just d'Ardèche, Saint Marcel d'Ardèche, Livron sur Drôme, Le Pègue, Monbrison sur Lez, Rousset les Vignes, Chusclan, Pujaut, Saint Geniès de Comolas, Tavel, Violès, Travaillan, Rasteau, Sablet, Vacqueyras) doivent débiter fin 2021, début 2022.

Extension de l'aire AOC Côtes du Rhône

Sur la partie méridionale, le rapport des consultants visant à proposer l'intégration de la commune de Montfaucon dans l'aire géographique des Côtes du Rhône a été approuvé par le Comité national le 17 juin 2020. Le Comité national de février 2021 a quant à lui validé le projet de délimitation parcellaire proposé par les experts. La consultation

publique était fixée du 12 avril au 12 juin 2021.

S'agissant des demandes d'extension sur la partie septentrionale (14 communes dans le Nord Drôme, 3 communes dans le secteur Vienne-Seysssel et 1 commune en Ardèche), les travaux des consultants de l'Inao ont été terminés en juillet 2020. Le rapport fondateur a été présenté et validé par le Comité national de l'Inao de novembre 2020. Les consultants ont été nommés experts et doivent désormais procéder aux travaux de délimitation sur ces secteurs, conformément à la lettre de mission.

Accessions en Côtes du Rhône Villages avec nom géographique

La nouvelle dénomination géographique complémentaire "Nyons" prévue par le Cahier

des charges de l'appellation Côtes du Rhône Villages a été officiellement validée par la publication de l'arrêté d'homologation le 25 septembre 2020. Le Cahier des charges modifié de l'appellation CDR Villages est quant à lui paru au Bulletin officiel le 15 octobre 2020.

Accessions en Cru

Concernant la demande d'accession en Cru "Laudun", le dossier est toujours en cours d'instruction. Les travaux des experts sur la délimitation parcellaire se poursuivent et la rédaction du projet du Cahier des charges est en cours de finalisation. ●

Crus des Côtes du Rhône

Des projets collectifs soutenus

L'année 2020 restera gravée dans les annales. Un virus, des taxes, un Brexit... sont venus perturber la dynamique et les nombreux projets propres à chaque Cru des Côtes du Rhône. Malgré tout, la relation étroite entre le service des Crus et le Syndicat a permis un accompagnement en temps réel des Crus sur la situation sanitaire et l'appui de son Service juridique. Des informations hebdomadaires sur les mesures d'aide et sur l'actualité ont été communiquées à plusieurs reprises.

Cette veille est venue en complément de la Newsletter, mise en place en 2019, et pour laquelle les Crus montrent un fort engouement. Cette année, son panel de destinataires a été élargi à l'ensemble des Conseils d'administration.

Plateforme déclarative et fusion OIVR-Certipaq

2020 a vu l'accès de nouveaux opérateurs à la plateforme déclarative. Dans les prochaines années, elle permettra à l'ensemble des opérateurs des Crus de réaliser leur déclaration de revendication de façon dématérialisée.

La fusion de l'OIVR avec Certipaq a été un fait marquant de l'année. L'ensemble des Services du Syndicat général s'est mobilisé pour aider les Crus dans cette transition qui est totalement acquise depuis le 1^{er} juin 2021. Cette évolution

concerne notamment le changement de type de contrôle (passage sous forme d'audits d'exploitations), la mise en place de nouveaux plans de contrôle, le choix d'intégrer le contrôle interne vignoble ou encore le changement du format de tarification. Dans la continuité de ce dossier, les Crus devront, avec leur Organisme de contrôle, travailler à la rédaction des plans de contrôle sous le format des Dispositions Communes de Contrôle (DCC) pour l'horizon 2023. Le Service des Crus en suivra l'évolution.

Outre l'accompagnement du Service des Crus pour des dossiers annuels récurrents tels que les contingents de plantation, les rendements ou la gestion du VCI, le Service s'est investi dans des dossiers bien spécifiques tels que :

- La mise en place d'une réflexion sur la biodiversité ;
- La protection du nom et des terroirs des AOC ;
- La mise en place d'expérimentations et d'observatoires viticoles ;
- La modification de Cahier des charges ;
- La lutte collective contre la flavescence dorée.

L'ensemble de ces projets collectifs, porté par le Service des Crus et l'ODG Côtes du Rhône, devrait pouvoir évoluer en 2021 sous de meilleurs auspices. ●

Plan collectif

La restructuration ne connaît pas la crise

L'année 2020 a été grandement marquée par la crise sanitaire qui a engendré des difficultés et déstabilisé de facto la filière viticole. Néanmoins cette crise a eu moins d'effets qu'escomptés sur la restructuration en Vallée du Rhône. En effet,



© Cerfrance

même si de nombreux projets de restructuration ont dû être revus ou abandonnés en raison d'un calendrier incompatible avec la pénurie de ressources humaines liée au confinement du printemps d'une part, et à la perte de visibilité sur le court terme d'autre part, la campagne 2019/2020 n'a pas subi de baisse significative en termes de surfaces restructurées.

En outre, sous l'impulsion des professionnels et grâce à l'intervention de FranceAgriMer sur le calendrier de dépôt des demandes d'aides, la grande majorité des projets de restructuration a pu aboutir et bénéficier d'une majoration exceptionnelle du montant des aides à la plantation, au palissage et à l'arrachage pour la campagne 2019/2020. À titre d'exemple, la majoration a atteint 1450 € pour un hectare de vigne planté et palissé, soit une aide globale en plan collectif de 11 950 €/ha. Le Service Plan collectif a traité pour cette campagne 651 dossiers de demandes d'aide représentant plus de 770 hectares restructurés sur le bassin Vallée du Rhône pour cette

année 2020. Le Vaucluse a restructuré 356 ha, le Gard 170 ha et un peu plus de 110 ha pour les départements de la Drôme et de l'Ardèche.

En termes de reversements, sur l'année 2020, le Syndicat des Côtes du Rhône a assuré

le reversement de plus de 3 600 000 € pour la campagne 2019/2020 (soldes et avance confondus), 1 920 000 € pour la campagne 2018/2019, soit au total un peu plus de 5 500 000 € ont été injectés dans le vignoble grâce au seul Plan collectif.

Un service flexible qui a su s'adapter

En cette année 2020, chamboulée par la crise Covid, le Service Plan collectif a su se montrer réactif et assurer la continuité de ses missions en développant de nouveaux outils de travail à distance, comme Teamviewer, afin de poursuivre au mieux et au plus près l'accompagnement des 1360 vignerons inscrits sur le plan 2018/2021.

Les rendez-vous, désormais à distance, permettent de maintenir les règles de distanciation sociale, tout en restant proche des adhérents, en attendant un retour à la normale et de nouveaux échanges basés avant tout sur une communication incarnée et humaine. ●

Information & Communication

Une nouvelle version du site Internet



Le nouveau site Internet du Syndicat a été lancé en juillet 2020.

Satisfaction des lecteurs du "Vigneron"

Le nombre d'abonnés au "Vigneron" continue de décroître, avec une baisse de - 3 % par rapport à 2019 suivant le nombre de déclarants de récolte.



En mars 2020, ce fut la 900^e édition du Vigneron des Côtes du Rhône !

Pour autant, l'enquête de satisfaction menée au début de l'année 2020 révèle que les abonnés sont très satisfaits de leur magazine : 80 % estiment qu'il apporte l'essentiel des informations dont ils ont besoin et 75 % déclarent avoir le temps de "tout lire". À noter

cependant que les lecteurs réclament davantage de sujets sur les innovations techniques, l'adaptation au changement climatique...

Quant aux recettes publicitaires, elles fluctuent selon la conjoncture, inférieures de 12 % à celles de 2019 (publicité nationale -39%, régionale -1%) Comme les années précédentes, la collaboration avec les Services d'Inter Rhône a été très soutenue, avec la publication régulière d'articles tout au long de l'année.

Envoi d'informations par mails en progression

La diffusion d'informations via les newsletters et l'envoi de mails s'est accrue en 2020. Les Services du Syndicat ont en effet procédé à 122 envois (Plan collectif de restructuration, Conseil juridique, Gestion des données, actualité administrative, Newsletters pour les Crus...) dont 25 Infos syndicales. Des informations émanant d'autres organismes viticoles et agricoles ont également été relayées.

Le taux d'ouverture des envois de mails est plutôt stable, à un

bon niveau : 49,2 % en 2020, alors qu'il était à 50,9 % en 2019 et 48 % en 2018.

Succès du nouveau site Internet

Le site Internet du Syndicat a fait peau neuve, après huit ans. La mise en ligne de la nouvelle version du site, en juillet, a permis de faciliter l'affichage sur les smartphones et tablettes, avec un accès plus clair par le biais de 4 grandes rubriques : Actualités, Marché, réglementation et Service aux adhérents. De plus, le menu a été étendu à une nouvelle rubrique, "Technique et environnement" avec de multiples références sur les projets biodiversité, Haute valeur environnementale, Charte paysagère... Également, *Le Vigneron des Côtes du Rhône* a son propre onglet, avec la lecture en ligne d'un numéro pour découvrir le magazine, mais aussi l'accès aux archives.

Le succès a été net : le site cumule près de 65 000 visites en 2020, soit une progression de près de 9 % par rapport à 2018, sur seulement trois trimestres, car les informations statistiques de fréquentation du site n'ont pas été disponibles sur la période juillet à septembre. Alors qu'au 2^e semestre, l'ancienne version affichait 17 000 visites, la fréquentation a fait un bond, atteignant 28 000 visites sur la nouvelle version au dernier trimestre. Outre un meilleur relais des informations via les réseaux sociaux et les courriels, cette hausse résulte également de

l'obligation de procéder à la saisie en ligne de la Drev pour les opérateurs en Côtes du Rhône et CDR Villages.

Activité soutenue sur les réseaux sociaux

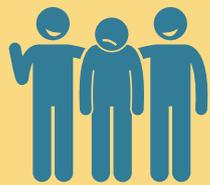
Au 31 décembre 2020, la page "Facebook" @VigneronCDR comptait 1 091 abonnés, soit une progression de + 156 par rapport à 2019. La page Facebook @Syndicatdescotesdurhone créée en septembre comptait 181 abonnés à la même date. Le compte "Twitter" affichait de son côté 276 abonnés (+ 27 par rapport à 2019). De plus, une page "LinkedIn" dédiée au Syndicat des Côtes du Rhône a été créée en fin d'année 2019. Elle cumulait 647 abonnés fin 2020. Ces outils permettent de relayer les informations urgentes vers le vignoble (alertes escroquerie par exemple) ou de diffuser des annonces qui ne trouvent pas forcément leur place dans les autres supports de communication.

Présence dans les médias

Le Syndicat général maintient, tout au long de l'année, un contact privilégié avec les médias régionaux. En 2020, il a organisé deux conférences de presse sur les thèmes suivants : le gazoduc Eridan et l'élection de Denis Guthmuller à la présidence du Syndicat des Côtes du Rhône. Deux communiqués de presse ont également été diffusés. Au total, le Syndicat a fait l'objet de 57 articles de presse durant l'année (79 en 2019). ●

Vignoble

Un accompagnement au quotidien



3 905 ha "audités"

En 2020, malgré le contexte sanitaire, 3 905 ha (10 % des surfaces AOC) ont été visités. Les règles d'encépagement restent au cœur des écarts constatés, même si l'effort de mise en conformité est bien là. Les audits d'exploitation réalisés dans le cadre du contrôle interne sont appréciés des viticulteurs qui peuvent échanger avec les auditrices.

Déploiement de la Haute valeur environnementale

Suite à la mise en place de la structure collective par le Syndicat, ce sont 365 exploitations qui sont certifiées Haute valeur environnementale (HVE) en 2020 représentant près de 12 700 ha de SAU (Surface agricole utile) dont 7 733 ha de vignes en AOC Côtes du Rhône, Côtes du Rhône Villages ou Crus des Côtes du Rhône. L'accompagnement individualisé par des prestataires qualifiés, la mutualisation des coûts, la dynamique des caves coopératives figurent parmi les facteurs de réussite



365 exploitations ont été certifiées HVE en 2020 dont 7 733 ha de vignes en AOC Côtes du Rhône, Côtes du Rhône Villages ou Crus des Côtes du Rhône

© C Grilhé

de la certification collective. Cette impulsion se confirme en 2021 avec un peu plus de 200 nouvelles exploitations présentées à la certification HVE.

Cépages et climat

En 2021, six cépages prometteurs, issus de croisements naturels entre la syrah et le grenache, ont été plantés au Lycée viticole d'Orange. Sélectionnés par le Syndicat des Côtes du Rhône pour leurs aptitudes agronomiques et œnologiques, ils seront étudiés pendant les six prochaines années afin d'être inscrits au catalogue des cépages français. Ces cépages rouges montrent un bon potentiel face au changement climatique : ils tolèrent bien la sécheresse et sont assez

tardifs, et ils ont des aptitudes agronomiques et œnologiques intéressantes.

Le Syndicat participe également, dans le cadre de l'Institut rhodanien, à un programme de sélection variétale piloté par l'Institut français de la vigne et du vin (IFV) et l'Inra avec, comme objectif, d'obtenir des variétés résistantes aux maladies. Cette étude est jugée prioritaire sur le plan technique par les professionnels siégeant à Inter Rhône. La plantation d'une parcelle d'observation de 200 variétés résistantes a débuté en 2019 et se poursuivra jusqu'en 2022. Les variétés étudiées ont un parent grenache N ou syrah et seront résistantes au mildiou et à l'oïdium. Un travail de sélection durant plusieurs années permettra de repérer une ou plusieurs variétés intéressantes, à la fois pour leur résistance aux maladies, leur typicité mais aussi pour leur comportement en cas de sécheresse, intégrant ainsi à la fois les problématiques environnementales et climatiques.

Piloter la demande d'irrigation

Depuis 2018, une quinzaine de parcelles sentinelles alertant sur les premiers signes de stress hydrique ont été

sélectionnées sur l'aire Côtes du Rhône et Côtes du Rhône Villages ainsi que pour certains Crus. Le suivi régulier de ces parcelles en début d'été permet de demander les dérogations à l'Inao pour autoriser l'irrigation au moment opportun, avant que les vignes n'entrent en souffrance.

Durant les mois de juin et juillet, les viticulteurs pourront suivre le stress hydrique des Côtes du Rhône à travers un journal mis en ligne hebdomadairement sur le site Internet du Syndicat général.

L'IPP, un outil très performant

Inter Rhône a confié au Syndicat général l'Inventaire du Potentiel de Production (IPP) qui permet de visualiser les parcelles plantées, plantables et celles ayant perdu leur vocation viticole. Il est mené sur les communes des appellations Côtes du Rhône, Grignan les Adhémar, Côtes du Vivarais, Duché d'Uzès, Ventoux, Luberon, Costières de Nîmes et Clairette de Die. L'étude commencée en 2014 a permis la finalisation d'un premier millésime en 2019 et de sa mise à jour annuelle en 2020. Il est ainsi possible d'appréhender les évolutions dans la répartition des usages des sols en appellation d'année en année. La version 2020 d'indicateurs pour chaque commune permet d'ores et déjà d'être mobilisée pour réaliser des études sur ces territoires permettant de mieux répondre aux diverses demandes des vigneron.

L'année 2020 a également été riche en vérification des PLU en lien avec le service juridique pour la protection des terroirs, en amélioration continue des cartes interactives proposées aux vigneron sur leur espace personnel avec l'ajout des zones de traitement flavescence dorée. ●

ACTIONS DE L'ORGANISME D'INSPECTION (OIVR)

En 2020, le contrôle des conditions de production en Côtes du Rhône et CDR Villages, réalisé par l'OIVR de façon aléatoire par Section, a été effectué sur 61 communes réparties de la façon suivante : 4 en Ardèche, 10 dans la Drôme, 23 dans le Gard, 1 dans le Rhône et 23 en Vaucluse. 1 586 ha ont été contrôlés, soit 4 % des surfaces revendiquées. 22 contrôles "Vinificateurs" et 38 "Conditionneurs" ont été effectués. 1 845 échantillons de vin ont été contrôlés : 1 327 en Côtes du Rhône (dont 355 en vac. Sur ces 355, 83 à l'export) et 518 en Côtes du Rhône Villages (dont 86 en vac. Sur ces 86, 12 à l'export). 217 rapports d'habilitation ont été rédigés pour l'Inao en Côtes du Rhône (dont 146 à partir d'un audit interne) et 134 en Côtes du Rhône Villages (dont 93 à partir d'un audit interne).



2020, année charnière bénéfique

En 2020, les projets se poursuivent...

Protéger l'eau

Les aires de captages prioritaires eau potable dans le vignoble des Côtes du Rhône sont au nombre de dix et sont suivies par les Chambres d'agriculture départementales concernées. Le Syndicat reste pour sa part en appui selon les besoins et les attentes des vignerons. En 2020, l'ensemble des aires de captage étaient en phase de diagnostic ou en mise en place du plan d'actions. Le Syndicat a plus particulièrement pris part aux réunions et échanges concernant l'aire de Saint Pantaléon les Vignes, initiés par la Chambre d'agriculture de la Drôme.

Des partenariats pour les aides financières paysagères

La transmission d'informations relatives aux aides financières disponibles,

notamment pour la restauration de cabanons et les PCAE* se poursuit également. Les missions s'étant déportées vers d'autres actions, la veille sur les aides financières paysages-environnement a toutefois ralenti. Il est envisagé la mise en place de partenariats avec les structures en charge des financements ainsi qu'avec les Chambres d'agriculture afin de faciliter la circulation de l'information.

Les idées se concrétisent

Le projet de sentier partagé des Crus septentrionaux, en sommeil quelques années, a repris corps en 2020. Le Syndicat, à l'origine de cette action, est aujourd'hui sollicité pour un suivi.

Le projet agro-environnemental et paysager du Cru Lirac quant à lui a pris de l'ampleur avec la validation de la phase 1 (diagnostic : identité du Cru, fonctionnalité environnementale des paysages, limitation des transferts de polluants dans les nappes

d'eau) et l'entrée en phase 2 (proposition d'un plan d'aménagement paysager avec des objectifs tant esthétiques et identitaires qu'agronomiques et environnementaux). Le 2 juillet, un Comité de pilotage réunissant notamment l'Agence de l'eau, la Région Occitanie, les Syndicats de Lirac et des Côtes du Rhône mais également les deux cabinets d'études en charge du projet a eu lieu à Lirac. Il a été suivi de la première réunion publique en présence des maires et a été

le passage de témoin officiel de l'animation de ce projet du Syndicat des Côtes du Rhône à Emmanuelle Berthomier. Le Syndicat est aujourd'hui simplement en appui.

... et participent à la transmission des savoirs

La transmission ne se limite pas au projet de Lirac.

L'accompagnement de Romane Hellec, en stage au sein de l'appellation Cairanne pour réaliser un diagnostic paysager et des propositions d'actions paysagères et environnementales, en est un autre exemple. De mars à septembre, l'ODG Côtes du Rhône a apporté un soutien via la proposition d'une

Le projet de sentier partagé des Crus septentrionaux, a repris corps en 2020.

méthodologie de travail et la validation de documents produits au cours du stage. L'occasion de mettre en avant la ligne politique du Syndicat

en matière de paysages et d'environnement, de transmettre les savoirs accumulés jusqu'ici mais aussi de se nourrir des expériences des vignerons afin de ne pas rester sur des acquis.

La volonté de mettre en place un Guide de recommandations environnementales s'est traduite par l'encadrement d'un



environnemental". Ce travail s'inscrit également dans la mission de rédaction du *Guide de recommandations environnementales*. Le vignoble des Côtes du Rhône est un formidable incubateur de talents ! Il est à la fois porteur d'actions auprès des vigneronnes, mais aussi transmetteur de savoirs et d'une image positive du vignoble des Côtes du Rhône.

Formations sur la biodiversité

Le grand challenge de l'année 2020, aux côtés de l'ensemble des actions citées ci-dessus, a été les formations sur la biodiversité. Tout a commencé par un questionnaire largement diffusé avec, pour objectif, le recueil des attentes des vigneronnes en matière d'observation de la biodiversité.

Près de 250 vigneronnes ont manifesté leur intérêt. Après des échanges avec le Muséum national d'Histoire naturelle (MNHN), porteur de l'Observatoire agricole de la biodiversité, il a été convenu du déploiement de l'OAB dans le vignoble. Mais le Syndicat souhaitait aller au-delà des observations. C'est ainsi qu'une formation complète a été mise en place comprenant l'apport de connaissances sur la biodiversité, son fonctionnement, et l'application des concepts écologiques aux pratiques viticoles. Un partenariat avec les Chambres d'agriculture de l'Ardèche, de la Drôme, du Gard et du Vaucluse a été conclu. La formation "Observer la biodiversité dans les vignes et adapter sa stratégie technique", de plus de 20 heures et réalisée sur une année, avec des phases de terrain, de la formation en salle mais également des séances d'apprentissage en ligne, a ainsi pu voir le jour. Les bulletins d'inscription ont été transmis à l'ensemble des vigneronnes en octobre 2020. Plus de 70 vigneronnes suivent actuellement cette formation. Il s'agit d'une double réussite :

l'acquisition des connaissances et la transmission qu'ils pourront par la suite en faire ;

- pour les partenariats noués avec les Chambres d'agriculture et le MNHN qui renforcent des liens déjà existants et promettent de futurs projets au plus près des vigneronnes.

Au-delà du désir de mieux connaître la biodiversité au vignoble, les vigneronnes ont fait remonter leurs attentes concernant la plantation d'arbres ainsi que la mise en place du vitipastoralisme. Un projet CasDAR** sur la viti foresterie en vignoble méditerranéen a été déposé. Une réponse est attendue courant 2021.

L'étude d'une plateforme mettant en contact des vigneronnes avec des éleveurs a été identifiée. Elle facilitera la mise en place du vitipastoralisme. Le temps a toutefois manqué pour finaliser les partenariats nécessaires. L'action est toujours en cours.

Pour finir, un échange fructueux a eu lieu en fin d'année avec la Compagnie nationale du Rhône. Il est à présent envisageable qu'un partenariat soit noué afin de soutenir les actions environnementales du Syndicat des Côtes du Rhône. La crise du Covid aurait pu être un coup dur pour les actions paysagères et environnementales mais il n'en fut rien. La facilité d'échanges rendue possible grâce aux visio-conférences a limité la perte de temps dans les transports, permis un bilan carbone positif et une flexibilité accrue dans les horaires ! Les échanges entre structures en ont ainsi été facilités. Une réussite à souligner en ces temps de changements. ●

* PCAE : PLAN DE COMPÉTITIVITÉ ET D'ADAPTATION DES EXPLOITATIONS
 ** CASDAR : COMPTE D'AFFECTION SPÉCIAL AU DÉVELOPPEMENT AGRICOLE ET RURAL

groupe de quatre étudiants ingénieurs qui ont produit :

- un questionnaire qui a permis d'identifier des vigneronnes référents ;
- un travail bibliographique ;
- des réflexions sur la forme que prendrait le Guide. Les premières fiches seront disponibles à l'été 2021.

Le Syndicat a par ailleurs donné un cours en formation œnotourisme à l'Université du vin de Suze la Rousse. L'objectif était double : la prise en compte des paysages et de l'environnement dans leurs prochaines présentations des vignobles et la connaissance des atouts du vignoble des Côtes du Rhône.

Les appellations Cornas et Saint Péray ont également fait le choix de la jeunesse avec l'embauche d'une apprentie pour la mise en place d'actions de "biodiversité". Là encore, l'ODG a apporté son soutien. La mission a été élargie à la rédaction d'une fiche action : "Les bons réflexes pour défricher en limitant l'impact



L'OAB, C'EST QUOI ?

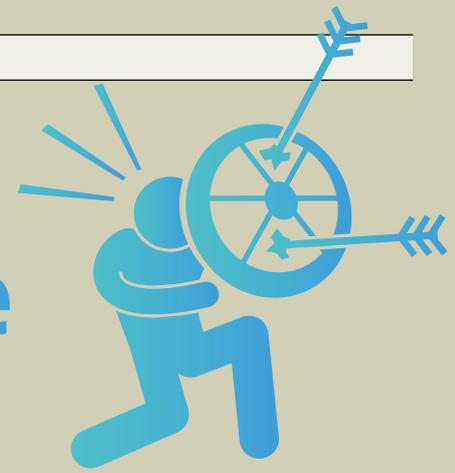
Le principe de l'Observatoire agricole de la biodiversité (OAB) est de proposer des protocoles d'observation de la biodiversité ordinaire aux agriculteurs intéressés afin de mettre ces nouvelles connaissances en lien avec les pratiques.

Cinq protocoles sont actuellement proposés concernant des taxons choisis pour leur lien avec l'agriculture : vers de terre, papillons, invertébrés terrestres, chauves-souris et abeilles solitaires.

L'observatoire a pour vocation de :

- Renseigner une base de données scientifique permettant notamment de tracer les tendances globales à long terme, d'évolution de la biodiversité ordinaire en milieu agricole. Une thèse sur les dix premières années de résultats est parue début 2021.
- Sensibiliser et accompagner les acteurs impliqués.





Juridique

Protéger et défendre l'appellation

Protection du nom : le Syndicat reste mobilisé

Les Appellations d'origine protégée sont des signes de qualité qui apportent une réelle plus-value aux produits qui en sont dotés. Pour maintenir cette valorisation, encore faut-il que le nom de l'appellation d'origine ait une signification pour le consommateur. Afin que l'appellation conserve sa notoriété, il est indispensable de veiller à ce que son nom ne soit pas usurpé ou contrefait. Le Syndicat s'y emploie depuis de nombreuses années en partenariat étroit avec l'Inao. L'ensemble des offices de propriété intellectuelle sont scrutés par un prestataire qui informe le Syndicat de chaque dépôt de marque identique ou similaire aux noms des appellations Côtes du Rhône, Côtes du Rhône Villages et des Crus, qui ont confié la surveillance de leur nom d'appellation au Syndicat des Côtes du Rhône.

À chaque alerte, le Syndicat réagit par des demandes de retrait de marque et, le cas échéant, des demandes de cessation des usages de la marque litigieuse. Si l'adversaire ne s'exécute pas amiablement, le Syndicat n'hésite pas à poursuivre son action devant les tribunaux. En 2020, un dossier a été porté devant les tribunaux, il est actuellement en délibéré. Couplée aux alertes des vigneronnes ou à la veille sur Internet, cette surveillance a mené le Syndicat à ouvrir neuf nouveaux dossiers en

France sur l'année 2020 et 24 à l'international, Côtes du Rhône et Crus confondus.

En outre, le Syndicat a concentré ses efforts sur le marché chinois en plein essor et fortement marqué par la contrefaçon. Il a ainsi fait diligenter des enquêtes qui ont mené à la détection d'une contrefaçon sérieuse. Pour renforcer la protection juridique de l'appellation Côtes du Rhône, il a entrepris de déposer une marque collective de certification "Côtes du Rhône" en latin et en chinois.

Pour la première fois, le Syndicat a déposé une déclaration d'intervention en douane afin de permettre aux douaniers de détecter des contrefaçons et de les saisir le cas échéant. Suite à l'adhésion du Syndicat à l'Unifab, l'Union des fabricants pour la lutte contre la contrefaçon, il va pouvoir former les douaniers français sur l'appellation Côtes du Rhône et les aider à mieux détecter les contrefaçons.

Enfin, 2020 est également l'année de lancement du compte *Instagram* du Syndicat dont la ligne éditoriale consiste à donner de l'information juridique sur les vins aux consommateurs. Il a également vocation à débusquer les usurpations et contrefaçons de plus en plus présentes sur les réseaux sociaux et à promouvoir

le timbre de garantie, nouvel outil de lutte contre la contrefaçon, déployé à l'échelle de l'appellation Côtes du Rhône.

Défendre et valoriser les terroirs

Le Service juridique assure la protection des terroirs AOC Côtes du Rhône, Côtes du Rhône Villages et des Crus, sur consultation des syndicats locaux.

Un travail de défense et de veille quotidienne est réalisé sur tout projet susceptible de porter atteinte à l'AOC (au potentiel de production, à l'image, ou dû à l'urbanisation...) dans les 171 communes concernées sur tout le terroir des AOC.

51 avis ont été émis à l'Inao, (ou sur sollicitation d'organismes), souvent d'opposition, et de revendication, sur les documents d'urbanisme (PLU, Scot...), sur les projets (ICPE, carrières, éoliennes, implantation d'entreprises...) qui tentent de restreindre l'aire d'appellation, de ternir son image, en collaboration avec les Chambres d'agriculture 84, 30, 07 et 26.

Un recours au tribunal en 2020 a permis de faire annuler un Plan local d'urbanisme dans le Gard afin de conserver des parcelles agricoles qui avaient été classées à mauvais escient en zone à urbaniser.

Un autre recours est en cours afin d'empêcher l'urbanisation

contre une cave coopérative et de contester la résiliation du bail rural de la parcelle attenante.

Un projet de parc éolien a été évité grâce à la mobilisation du syndicat local.

Certains projets ont pu être annulés grâce aux alertes données par les vigneronnes auprès du Service juridique.

Il est important de continuer à signaler tout projet pénalisant l'AOC, particulièrement ceux concernant les distances de sécurité pour les traitements phytopharmaceutiques. La participation aux réunions de préparation aux modifications des documents d'urbanisme (PLU) est vivement conseillée.

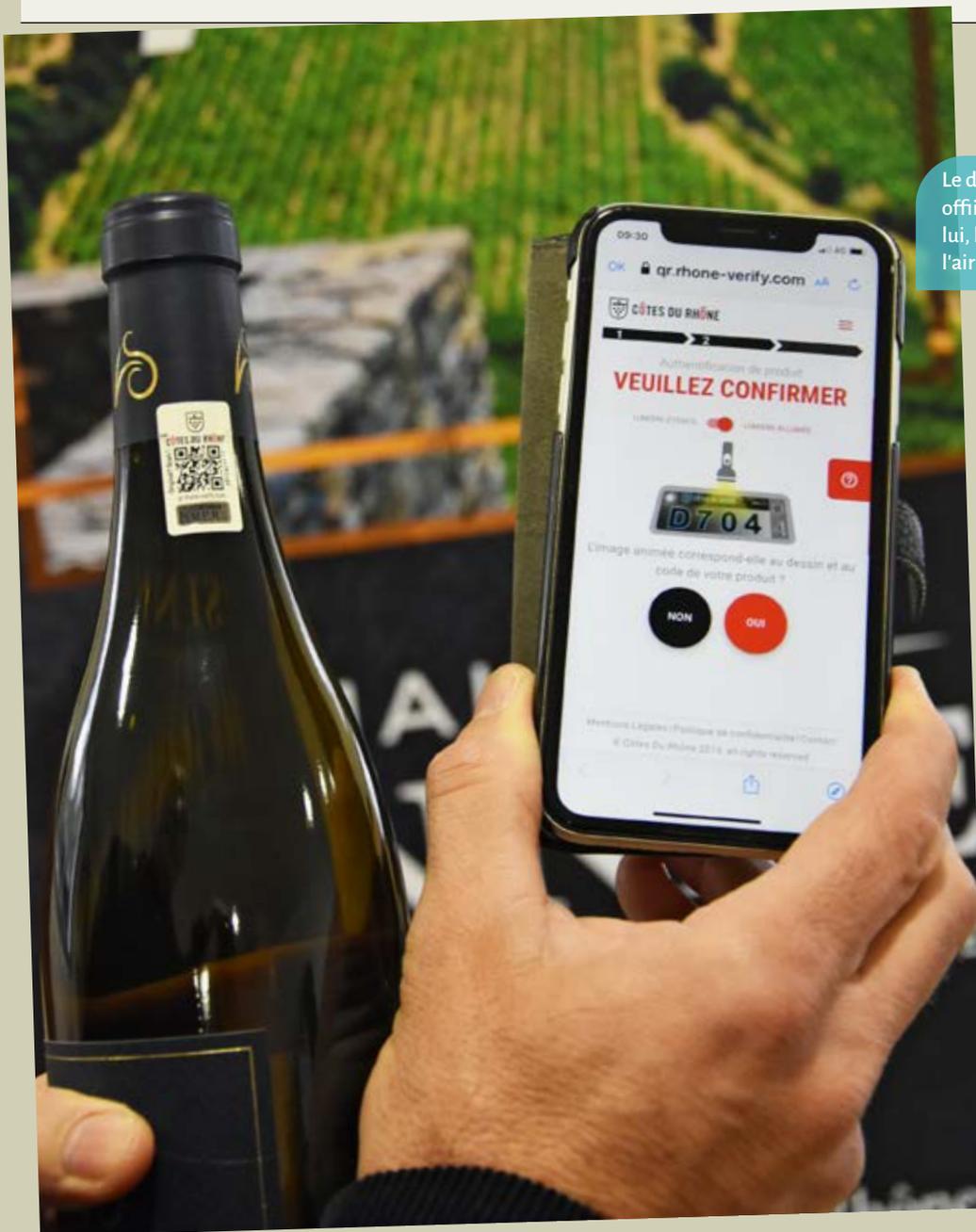
Des conseils personnalisés

Le Service juridique a accompagné et conseillé plus de 1000 adhérents en droit vitivinicole, en droit rural (fermage, métayage...), sur le foncier (défrichement, expropriations...), en conseil en droit de l'environnement (ICPE...), en droit social (embauche, contrat de travail, obligations de l'employeur, salaires...) et droit commercial.

Sécuriser ses marchés

Le Service de conseil juridique à la commercialisation accompagne les viticulteurs dans la sécurisation juridique de leurs marchés en France et à l'international. En prestation payante, neuf nouvelles structures ont adhéré en 2020. Le Service a accompagné 185 opérateurs et dispensé plus de 400 conseils

Le Syndicat va pouvoir former les douaniers français sur l'appellation Côtes du Rhône et les aider à mieux détecter les contrefaçons



Le dispositif "timbre de garantie" a été officiellement lancé en 2020 et avec lui, l'entrée des Côtes du Rhône dans l'aire du digital.

que le code qui s'affiche sur son téléphone est le même que celui de la bouteille. Dans le cas contraire, le consommateur peut renseigner de nombreuses informations sur le produit suspect et ainsi aider le producteur et le Syndicat à agir contre le contrefacteur. En outre, sur la plateforme de gestion de ses timbres, le producteur peut géolocaliser les scans de façon très précise partout dans le monde, ce qui lui permet de suivre virtuellement les lieux où ses bouteilles sont présentes.

Après un lancement officiel du dispositif à l'occasion du salon WineParis en février 2020, le Syndicat s'est employé à le faire connaître dans le vignoble par le biais d'actions de communication et de réunions d'information. Hélas la crise sanitaire a considérablement freiné les ardeurs du Syndicat dans le développement de l'outil.

Toutefois, malgré le contexte pandémique, plusieurs opérateurs ont rejoint le mouvement. Fin 2020, Audrey Raynaud, étudiante en école de commerce, a été recrutée en contrat d'apprentissage pour renforcer l'équipe du service juridique et accélérer le déploiement du timbre de garantie. Elle se déplace chez les opérateurs pour leur présenter l'outil et les accompagne dans la mise en place opérationnelle du timbre. Bien accueilli par les vignerons, ce dispositif devrait séduire de nombreuses caves en 2021...

sur les sujets divers comme les contrats, les marques, les formalités export, etc.

Le Service donne également accès à deux prestations complémentaires :

- L'assurance-crédit Groupama (68 assurés pour l'année 2020) qui garantit l'indemnisation des factures impayées et permet d'appréhender la solvabilité des clients ;
- La surveillance des marques (72 marques surveillées en 2020 pour 29 adhérents).

Le timbre de garantie : outil d'authentification & de communication

Dans la droite ligne du renforcement de la protection du nom Côtes du Rhône décidé en

2018, le Syndicat s'est employé à développer un outil de lutte contre la contrefaçon permettant de garantir l'authenticité du produit.

Après avoir étudié de nombreux dispositifs, son choix s'est porté sur le timbre de garantie commercialisé par la société Tesa Scribos®, filiale du groupe allemand Beiersdorf, avec laquelle il a signé un contrat à l'automne 2019 portant sur la production et la commercialisation du timbre Côtes du Rhône. Le timbre, qui peut être apposé sur des Côtes du Rhône, Côtes du Rhône Villages et des Crus, se présente sous la forme de sticker apposé sur la bouteille et doté d'un système de sécurité à quatre niveaux le rendant

infalsifiable. Associé à un QR code, ce timbre de garantie permet au consommateur, à l'aide de son smartphone, de savoir que le produit qu'il achète est authentique.

Mais l'outil va plus loin. Une fois la vérification de l'authentification faite, le consommateur a accès à tout un panel d'informations : fiche produit du vin, site Internet du producteur, boutique en ligne, contacts, etc. En plus de fournir un nombre illimité d'informations au consommateur, le timbre lui permet d'interagir avec le producteur et même de devenir acteur de la lutte contre la contrefaçon. En effet, lors du scan, le consommateur est invité à vérifier



Service administratif

2020 sous le signe des élections

Le Service administratif du Syndicat a organisé le Conseil d'administration du 15/12/2020 à Piégon.

Ànnée particulière, événement peu ordinaire ! Tous les trois ans, le Syndicat général renouvelle ses membres. En effet, l'ODG Côtes du Rhône et Côtes du Rhône Villages a procédé aux élections de ses délégués à l'assemblée générale dans un premier temps, à celle de ses administrateurs au Conseil d'administration ensuite pour enfin désigner son président lors du conseil du 15 décembre 2020.

Dès le mois d'avril 2020, en pleine période de confinement, près de 4 000 courriers d'appel à candidature ont été envoyés aux déclarants de récolte 2019 (habilités pour l'activité production de raisins Côtes du Rhône ou Côtes du Rhône Villages). Le nombre de délégués à élire étant lié à celui des déclarants de récolte sur leur antenne locale (17 pour 171 communes), des listes syndicales ont été constituées après des réunions dans le vignoble et le matériel de vote envoyé entre fin juin et mi-juillet. Les dépouillements des votes se sont déroulés à

l'Institut rhodanien à Orange fin août, en présence de l'assistante de direction, Marion Michel, et d'au moins un professionnel, tel que le stipule le règlement intérieur. Ce sont donc 118 délégués qui ont été élus en plus des 119 présidents de caves coopératives et de syndicats locaux, membres de droit à l'AG de par leur statut.

Le processus de vote a été renouvelé pour les administrateurs sur le même système que les délégués entre octobre et novembre. 105 binômes (1 administrateur titulaire/1 suppléant) ont été élus.

Pour les Crus, pas d'élections mais des désignations, que ce soit pour les délégués comme pour les administrateurs.

Au total, le Syndicat compte donc 304 délégués et 105 administrateurs pour les Côtes du Rhône, Côtes du Rhône Villages et Crus.

Lors du dernier Conseil d'administration de l'année qui s'est déroulé à Piégon, c'est par un vote à bulletin secret que Denis Guthmuller, jusqu'ici Secrétaire général du Syndicat, a succédé

à Philippe Pellaton en tant que nouveau président de l'ODG.

Pour le reste de l'actualité statutaire, l'année 2020 n'a malheureusement pas permis d'organiser toutes les réunions mais les deux assemblées générales ont pu se dérouler en présentiel avant et après les périodes de

confinement ; seulement deux conseils d'administrations ont été convoqués dont le dernier de Philippe Pellaton en tant que président et celui qui a promu Denis Guthmuller. Les réunions de bureau, quant à elles, ont pu se tenir en format distanciel et présentiel.

LES PRESTATIONS DE SERVICE DU SYNDICAT EN 2020

Paie et Ressources humaines

En 2020, ce Service compte au total 34 adhérents, soit près de 2 400 bulletins de salaire édités. Également deux adhésions pour une prestation en Ressources humaines.

Gestion des identifications

Le Syndicat général a réalisé la gestion de l'identification des opérateurs de Crus des Côtes du Rhône (tous sauf Châteauneuf du Pape, Lirac, Rasteau, Tavel et Vacqueyras) et des AOC Grignan les Adhémar et Côtes du Vivarais.

Conseil juridique à la commercialisation

(Cf. le chapitre Service juridique p 14-15).

Contrôle interne au vignoble

Le Service technique a assuré le contrôle interne en prestations de service pour six Crus : Beauges de Venise, Rasteau, Vinsobres, Cairanne, Crozes Hermitage et Hermitage.

Vente de capsules-congés

Le Syndicat a le statut d'organisme répartiteur de capsules-congés. À ce titre, il met en vente une large gamme (150 références) de capsules banalisées ou personnalisées. Son dépôt se situe au 40 chemin des Chênes Verts, à Lirac. En 2020, environ 2,2 millions de capsules ont été vendues. Pour tout contact, Tél. 06.86.75.78.85

Une démarche pérenne

Organisme de défense et de gestion (ODG) des AOC Côtes du Rhône et Côtes du Rhône Villages, le Syndicat général est l'organisme professionnel de référence des vignerons.

Pour parfaire cette reconnaissance, le Syndicat a obtenu la certification ISO 9001 le 17 avril 2013 et depuis, il œuvre afin de garantir à ses adhérents un service toujours plus efficace et de qualité. C'est d'ailleurs ce qui ressort des enquêtes de satisfaction envoyées dans les divers services dédiés aux vignerons pour l'année 2020.

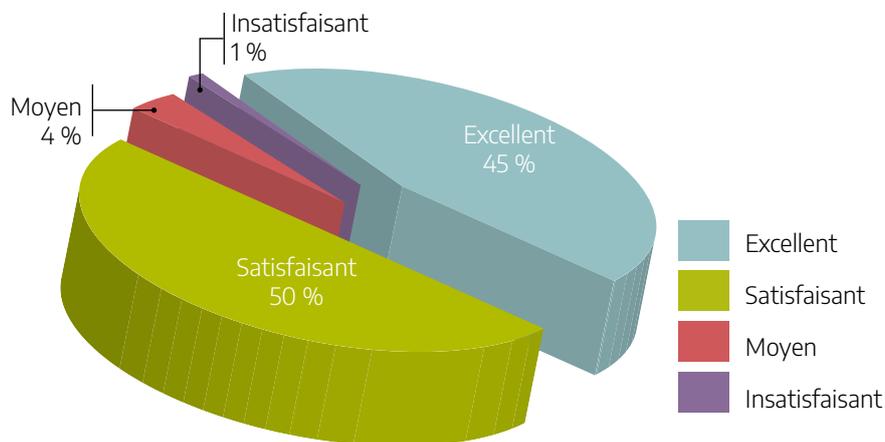
C'est notamment le cas du Service d'aide juridique à la commercialisation des vins, du Service Prestation Paie et RH ainsi que du Service des plans collectifs et de la restructuration du vignoble.

Aujourd'hui, et cela se confirme au travers du dernier audit de certification qui s'est déroulé les 18 et 19 mars 2021, le système de management de la qualité sert l'organisation et la dynamique du Syndicat. La boucle d'amélioration continue est bien présente au travers des nombreuses enquêtes réalisées et la satisfaction client est au cœur des préoccupations.

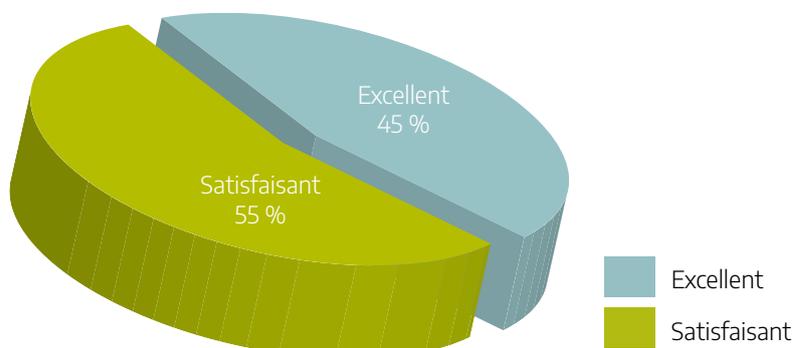
L'auditrice du Bureau Veritas a même relevé trois points forts pour conforter ses conclusions :

- le travail de cartographie effectué par Romain Lacroix, géomaticien ;
- la transparence de nos constats d'audit interne ;
- la gestion matérielle du Covid qui a été optimale et qui a permis à chaque Service de poursuivre son activité malgré le contexte sanitaire. ●

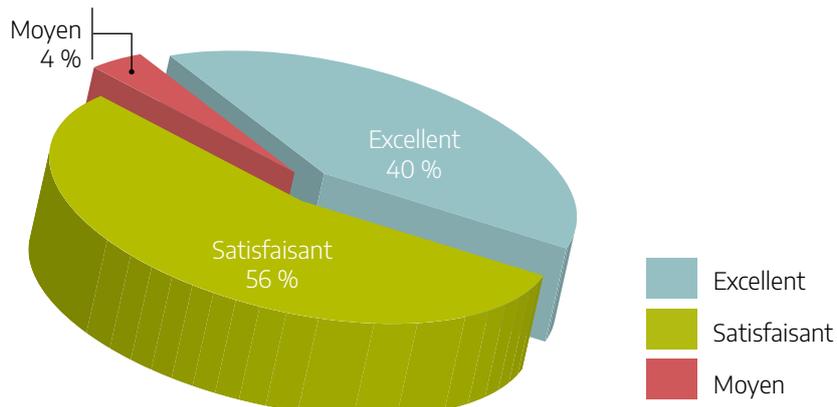
NIVEAU DE SATISFACTION DES PRESTATIONS DE CONSEILS À LA COMMERCIALISATION DES VINS EN 2020 (45 RÉPONSES SUR 171)



NIVEAU DE SATISFACTION DES PRESTATIONS POUR LES PLANS COLLECTIFS ET LA RESTRUCTURATION DU VIGNOBLE (84 RÉPONSES SUR 332)



NIVEAU DE SATISFACTION DE NOS PRESTATIONS POUR LA PAIE ET LES RESSOURCES HUMAINES EN 2020 (20 RÉPONSES SUR 34)



Engagé dans des actions régionales et nationales



Le Syndicat est fortement engagé aux côtés de la Confédération des vignerons d'AOC (Cnaoc) et de son relais régional, la Fédération régionale des vins AOC du Sud-Est (Fraoc) pour défendre les nombreux dossiers portés au nom de la filière. À ce titre, il a participé à de nombreux dossiers en 2020.

La filière subit depuis maintenant plus d'un an un enchaînement de crises sans précédent : taxes américaines sur les vins, mesures prises par les autorités publiques en matière sanitaire (confinement, restriction de circulation...), chute des marchés asiatiques, baisse de la consommation et un épisode de gel sans précédent. La filière a ainsi œuvré pour la mise en place de plans d'urgence.

Mesures de soutien à la crise sanitaire

Diverses mesures de soutien aux entreprises ont été mises en place dès le début de la crise, dont les entreprises viticoles ont pu bénéficier : fonds de solidarité, prêt garanti par l'État, report de cotisations sociales et d'impôts, chômage partiel. En parallèle, la Cnaoc et ses fédérations régionales ont obtenu pour 2021 une exonération des cotisations patronales pour les salariés du secteur viticole, proportionnée à la diminution du chiffre d'affaires 2020. La Cnaoc avait agi en amont auprès des groupes politiques à l'Assemblée et au Sénat pour limiter au maximum les risques d'une censure constitutionnelle.

Dans le même temps, l'Europe a mis en place des règlements

de crise publiés successivement au printemps 2020 et début 2021 (stockage privé et distillation).

Plan de relance lié au gel

Pas question de minimiser les difficultés rencontrées par les viticulteurs mais il est quand même important de se souvenir qu'au moment où une partie de la production a disparu suite au gel d'avril, l'état des stocks était au plus haut et se posait alors la question d'une seconde vague de distillation. Le gel a effectivement changé la donne, c'est pourquoi les organisations de la production vitivinicole française regroupées au sein de l'AGPV, dont fait partie la Cnaoc, demandent aujourd'hui à la France de déclencher la mise en œuvre de diverses mesures pour pallier cet épisode : suppression totale des charges sociales et exonérations des cotisations patronales pour 2022, mise en place du

chômage partiel avec prise en charge à 100 %, étalement des PGE...

Le vin échappe à toute taxe supplémentaire

Le 4 février, à l'occasion de la journée mondiale contre le cancer, les axes de la stratégie décennale de lutte contre le cancer ont été présentés par le président de la République. Celui-ci a dû se prononcer sur une série de propositions qui lui ont été faites et notamment une augmentation de la fiscalité, la taxation des campagnes de promotion et la fixation d'un prix minimum pour les alcools.

Grâce à la mobilisation de la Cnaoc, de ses fédérations régionales et de la filière auprès des élus et du Gouvernement, coordonnée au niveau national par Vin & Société, toutes les mesures restrictives en matière de fiscalité comportementale ont été écartées. Cependant, une expertise de l'Inserm sur

la réduction des dommages associés à la consommation d'alcool est attendue au premier semestre 2021 afin de définir un programme national de prévention du risque alcool. Toutefois, le plan européen de lutte contre le cancer indique qu'une indication obligatoire d'avertissements relatifs à la santé sur l'étiquette des boissons alcoolisées est prévue avant la fin 2023. La filière devra donc se montrer particulièrement attentive à l'égard de cette proposition au niveau européen. ●

Grâce à la mobilisation de la Cnaoc, de ses fédérations régionales et de la filière auprès des élus et du Gouvernement, toutes les mesures restrictives en matière de fiscalité comportementale ont été écartées.

© Assemblée nationale



Les priorités d'avenir

Au niveau des AOC Côtes du Rhône

La crise du Covid-19 a durement impacté les entreprises vitivinicoles rhodaniennes. Outre les mesures de soutien proposées par le gouvernement et l'Europe, le Syndicat des Côtes du Rhône continue de mobiliser ses Services pour venir en aide à ses adhérents et répondre du mieux possible à leurs besoins.

La feuille de route du président
Le nouveau président Denis Guthmuller s'est fixé une feuille de route avec plusieurs priorités.

La première est de **redonner du revenu au vigneron**, au travers notamment du rendement, facteur clé de la rentabilité des exploitations, tout en conservant un haut niveau d'exigence qualitatif.

La deuxième priorité est d'accentuer les actions en faveur de la **protection de l'environnement et de la biodiversité** avec un objectif ambitieux : faire des AOC Côtes du Rhône une référence nationale en termes de développement durable.

Troisième priorité, **travailler sur le profil des vins**, dans les trois couleurs, pour s'adapter au réchauffement climatique mais aussi répondre aux attentes des consommateurs de demain.

"Ces priorités doivent permettre de construire une filière de production durable en impliquant l'ensemble des acteurs de l'amont à l'aval, dans une démarche éthique, vertueuse et responsable. Elles pourront nous amener à faire évoluer nos pratiques, notre travail en cave et le relationnel avec nos interlocuteurs" explique-t-il.

Enfin, il faudra aussi **redynamiser la Commission des**



Travailler sur le profil des vins, dans les trois couleurs, est une priorité de Denis Guthmuller pour s'adapter au réchauffement climatique et aussi répondre aux attentes des consommateurs de demain.

Jeunes vignerons au sein du Syndicat général, poursuivre le travail sur la **protection du nom "Rhône"**, avec le déploiement du timbre de garantie, et continuer les **travaux de délimitation** et de hiérarchisation de l'appellation.

Au niveau national et européen

Les épisodes de gel que nous avons subis traduisent encore une fois les conséquences du changement climatique, mettent à mal les trésoreries des exploitations et fragilisent leurs capacités commerciales du fait du manque de vins qu'ils génèrent. C'est en 2022 et 2023 que l'impact du gel se fera sentir sur les trésoreries et c'est pour cela que la Cnaoc et ses fédérations régionales ont rapidement mis en place une plateforme fiscale arborant une série de mesures pour améliorer la résilience des exploitations face aux aléas climatiques.

En effet, ce dernier ne permet plus de prendre en compte les coûts de production, et constitue aujourd'hui un frein à l'assurance multirisque climatique. Rendre le dispositif attractif et abordable est la condition pour une meilleure couverture des risques. La Cnaoc sera fortement mobilisée sur ce sujet crucial aux côtés d'autres organisations nationales viticoles et agricoles.

Sécuriser les revenus

Par ailleurs, dans la foulée de la présentation du rapport de Serge Papin sur les effets de la loi Égalim, le député de l'Aube, Gregory Besson-Moreau, a récemment présenté une proposition de loi relative à la contractualisation avec toujours pour objectif de tenter de sécuriser les revenus des producteurs via les mécanismes de contractualisation. La Cnaoc et ses fédérations ne manqueront pas d'y regarder de près afin d'éviter que celle-ci ne reste lettre morte.

Enfin, suite à l'annonce au mois de mars d'un moratoire sur les taxes américaines sur les vins français, il faut maintenant que cette première étape très positive soit concrétisée par une résolution du conflit et il faudra que le travail se poursuive avec les pouvoirs publics sur la compensation du préjudice subi par notre filière, préjudice récemment réévalué à 1 milliard d'euros.

Mieux couvrir les risques

Il faudra également revoir le modèle assurantiel basé sur la moyenne olympique ou triennale du rendement assurable.



DÉCLARATION DE REVENDEICATION 2020

AOC CÔTES DU RHÔNE, CDR VILLAGES et CRUS DES CÔTES DU RHÔNE

LES APPELLATIONS	Surfaces (ha)	Récolte totale nette (hl)	dont			Rdt moyen/ha	Rdt autorisé Rouge	Rdt autorisé Rosé	Rdt autorisé Blanc
			rouge	rosé	blanc				
CÔTES DU RHÔNE	31 133	1 310 725	1 136 693	102 991	71 040	42,1	51+9*	51	51
CÔTES DU RHÔNE VILLAGES dont	8 277	291 140	278 726	2 086	10 328	35,2			
. Sans dénomination	2 636	94 916	92 531	325	2 060	36,0	44+6*	44	44
. Avec dénomination géographique	5 641	196 224	186 195	1 761	8 268	34,8	41+4	41	41
CHUSCLAN	213	7 021	6 813	208		32,9	41+4	41	41
GADAGNE	87	2 944	2 944			33,8	41+4	41	41
LAUDUN	561	17 629	13 188	17	4 424	31,4	41+4	41	41
MASSIF D'UCHAUX	196	6 274	6 274			31,9	41+4	41	41
NYONS	66	2 549	2 549			38,5			
PLAN DE DIEU	927	34 778	34 778			37,5	41+4	41	41
PUYMÉRAS	91	3 065	3 065			33,7	41+4	41	41
ROAIX	105	3 616	3 456	62	98	34,3	41+4	41	41
ROCHEGUDE	178	6 023	5 884	15	124	33,8	41+4	41	41
ROUSSET LES VIGNES	22	759	752		7	34,3	41+4	41	41
SABLET	347	11 785	10 537	267	982	34,0	41+4	41	41
SÉGURET	458	15 395	13 941	669	784	33,6	41+4	41	41
SIGNARGUES	419	16 342	16 342			39,0	41+4	41	41
ST ANDÉOL	49	1 717	1 717			35,3	41+4	41	41
ST GERVAIS	63	2 197	1 883		313	35,1	41+4	41	41
ST MAURICE	130	4 700	4 375		325	36,1	41+4	41	41
ST PANTALÉON LES VIGNES	30	981	981			32,5	41+4	41	41
STE CÉCILE LES VIGNES	303	11 581	11 581			38,3	41+4	41	41
SUZE LA ROUSSE	182	5 148	5 148			28,2	41+4	41	41
VAISON LA ROMAINE	174	6 342	6 342			36,4	41+4	41	41
VALRÉAS	495	17 055	16 478	100	477	34,5	41+4	41	41
VISAN	543	18 324	17 167	424	734	33,8	41+4	41	41
Total CDR et CDR VILLAGES (tous)	39 410	1 601 865	1 415 420	105 077	81 368	40,6			
			88,4 %	6,6 %	5,1 %				
CRUS DES CÔTES DU RHÔNE (total)	14 983	499 293	422 682	32 549	44 062	33,3			
BEAUMES DE VENISE	680	22 735	22 735			33,5	38+3*		
CAIRANNE	877	29 153	27 639		1 514	33,2	38+2*		40
CHÂTEAUNEUF DU PAPE**	3 134	100 135	92 874		7 262	32,0	35		35
GIGONDAS**	1 202	36 356	36 131	225		30,2	36	36	
LIRAC**	818	21 022	17 373	657	1 991	24,5	41+2	41	41
RASTEAU**	940	32 311	32 111			34,4	38+4*		
TAVEL**	905	30 337		30 337		33,5		44	
VACQUEYRAS**	1 452	46 801	44 071	453	2 277	32,2	36	36	36
VINSOBRES	531	16 219	16 219			30,5	38		
MUSCAT DE BEAUMES DE VENISE	314	5 412	71	798	4 543	17,2			← 25 →
VDN RASTEAU**	6	142	64	78		24,8			← 30 →
CHÂTEAU GRILLET	3	89			89	25,7			37
CONDRIEU	209	7 676			7 676	36,7			41
CORNAS	155	5 243	5 243			33,8	42		
CÔTE RÔTIE	330	11 467	11 467			34,7	42		
CROZES HERMITAGE	1 818	76 291	68 998		7 293	42,0	50		50
HERMITAGE	134	4 677	3 167		1 510	35,0	40		45
ST JOSEPH	1 371	50 927	44 320		6 607	37,2	42		45
ST PÉRAY	98	3 115			3 115	31,8			48
ST PÉRAY MOUSSEUX	6	186			186	33,2			56
TOTAL TOUTES CATÉGORIES	54 393	2 101 158	1 838 102	137 626	125 431	38,6			
			87,48 %	6,55 %	5,97 %				

* VCI : Volume complémentaire individuel

** Fournis par les ODG

*** Rendements VDN calculés Alcool compris

44 287

IG EAUX DE VIE DES CÔTES DU RHÔNE (hl volume d'alcool pur)

Eau-de-vie de marc des Côtes du Rhône	98,91
Eau-de-vie de vin des Côtes du Rhône	5,12
Total des Eaux de vie des Côtes du Rhône	104,03

Données arrêtées au 20/05/2021